

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de

compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des

tarifs des sépultures pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépultures des personnes de

la commune de [REDACTED], à l'effet d'y faire exécuter les sépultures indiquées.

Article 1er

La concession cinéraire n° [REDACTED] relative aux sépultures des personnes de

la commune de [REDACTED], à l'effet d'y faire exécuter les sépultures indiquées.

Article 2 Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 10 ans,

renouvelable de 10 ans à l'expiration de la 10^{ème} année.

Article 3 La concession cinéraire est attribuée à titre onéreux.

Article 4 Les conditions d'usage, le mode de concession et les modalités de la concession

seront fixées par Limoges Métropole, en fonction de la concession cinéraire

placée en concession cinéraire relative aux sépultures des personnes de la commune de [REDACTED]

pour permettre la concession cinéraire relative aux sépultures des personnes de la commune de [REDACTED]

relativement à la concession cinéraire relative aux sépultures des personnes de la commune de [REDACTED]

de la commune de [REDACTED]. Les modalités de concession et de durée de la concession cinéraire

seront fixées par la commune de [REDACTED].

Article 5 (Fili) (relativement) relative au renouvellement de la concession cinéraire relative

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire relative à la concession cinéraire

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 747_2

1 DOCUMENT - Publié le 11 Mars 2025



DEC_FUNER_747_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 329,4 Ko)



TÉLÉCHARGER